

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés



2021 -2026

- 1. La prévention des déchets
 - 1-1. Qu'est ce que la prévention des déchets Page 2
 - 1.2. Cadre réglementaire Page 2
 - 1.3. Pilotage et gouvernance d'un PLPDMA Page 3
- 2. La place de la prévention des déchets au sein du syndicat de 2015 à 2020
 - 2.1. Les actions su PLPDMA 2015-2020 Page 4
 - 2.2. Le bilan quantitatif Page 4
- 3. Mise à jour du diagnostic territorial
 - 3.1. Présentation du SMICOTOM Page 5
 - 3.2. Les données démographiques Page 6
 - 3.3. La production de déchets Page 7
 - 3.4. Bilan du PLPDMA 2015 - 2020 Page 10
- 4. 2021-2026 : nouvelle stratégie territoriale de prévention des déchets
 - 4.1. Éléments de contexte stratégique Page 12
 - 4.2 Objectifs du PLPDMA 2021-2026 Page 12
 - 4.3. Gouvernance Page 12
 - 4.4. Axes et actions Page 14
 - 4.5. Les indicateurs Page 15
 - 4.6. Les actions dans le temps Page 16
- 5. Les fiches actions Page 19
- 6. Glossaire Page 36

1. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

1.1 - QU'EST CE QUE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ?

La prévention des déchets consiste à développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire voire retarder leur apparition, limiter leur nocivité et faciliter leurs traitements, à chaque phase du cycle de vie des produits : de la conception

jusqu'à la consommation en passant par la production et la vente. Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la vie d'un produit situées en amont de sa prise en charge à l'état de « déchet » par la collectivité.

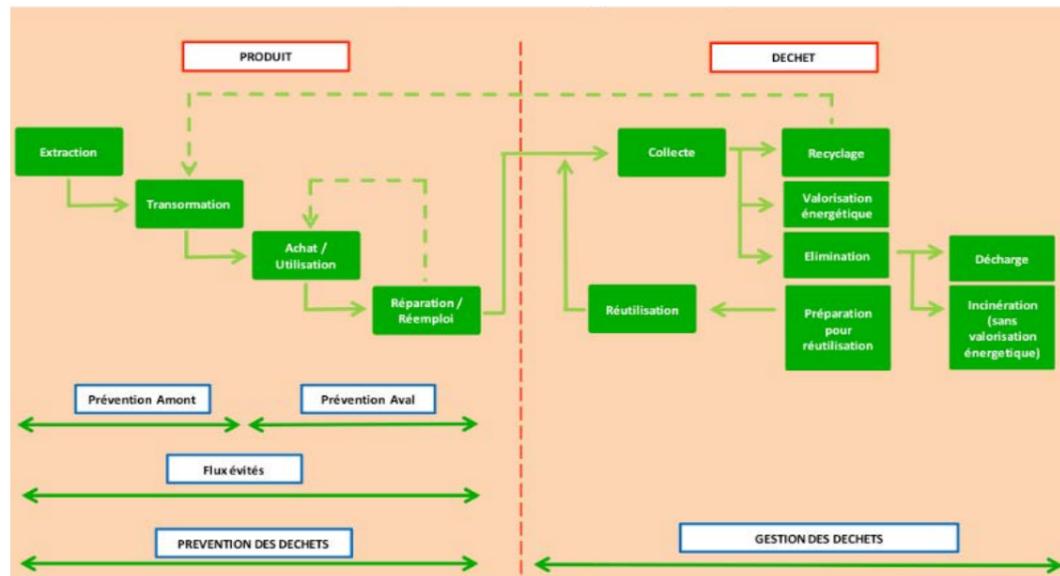


Schéma de la prévention au sein du cycle de vie d'un produit (source ADEME)

1.2 - CADRE RÉGLEMENTAIRE

Au niveau national, plusieurs lois successives encadrent la prévention des déchets :

- les lois Grenelles I et II de 2009 et 2010 rendent obligatoires pour chaque collectivité en charge des déchets d'instaurer un plan de prévention des déchets.

- le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu des PLPDMA, leurs modalités d'élaboration et de révision.

- la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, en

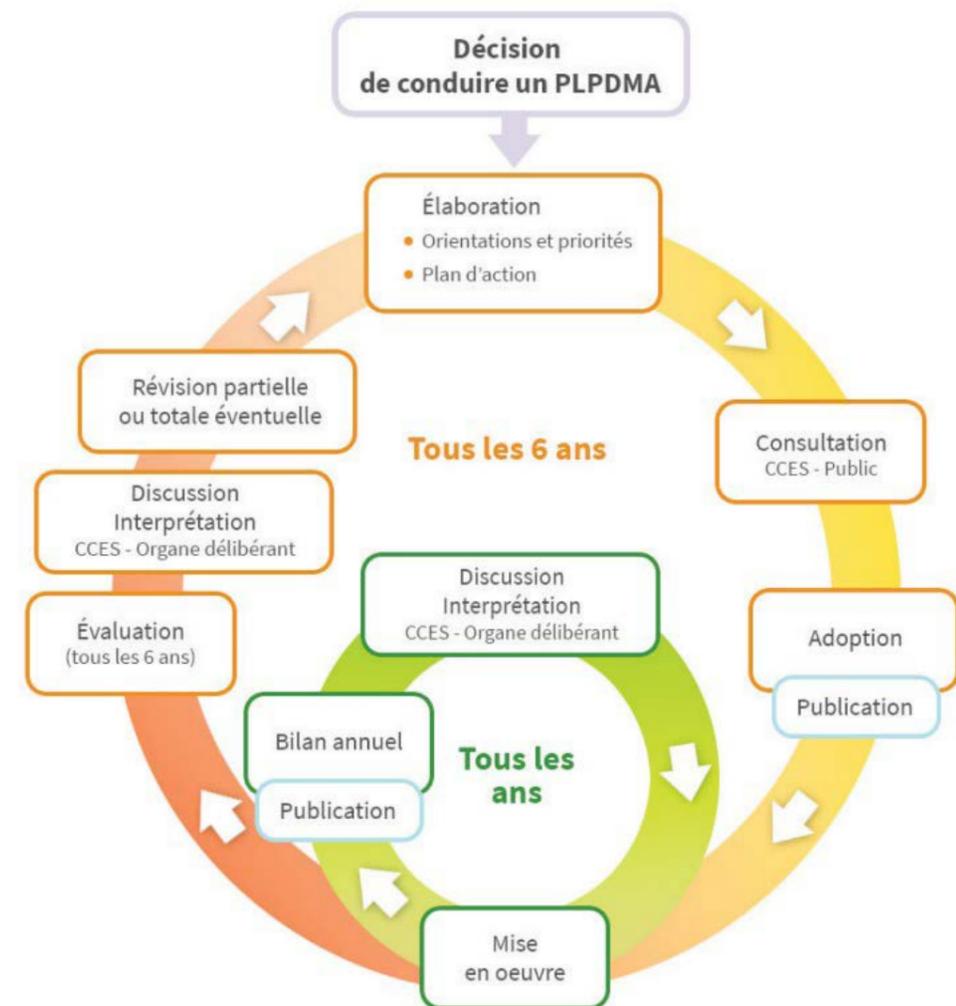
fixant un objectif national de réduction de 10% en 2020 par rapport à 2010 des déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant. Ainsi, l'objectif ne repose plus seulement sur les ordures ménagères et assimilés (OMA) mais sur la totalité des déchets gérés sur le territoire (déchèteries).

- la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), qui vise à transformer notre système en profondeur tout en fixant de nouveaux objectifs de réduction des DMA : 15% en 2030 par rapport à 2010.

Le dispositif de planification territoriale de la prévention des déchets repose sur plusieurs échelons de planification coordonnés entre eux et couvrant, dans une approche intégrée, les questions de prévention et de gestion des déchets. Il requiert, notamment, la comptabilité des PLPDMA avec les dispositions du Programme National de Prévention des Déchets (PNPD) et des Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), s'appliquant sur leur territoire.

1.3 - PILOTAGE ET GOUVERNANCE D'UN PLPDMA

Le processus d'élaboration et de suivi d'un PLPDMA est précisé dans le décret n°2015-662 du 10 juin 2015.



Élaborer et suivre un PLPDMA - source ADEME

Pilotage d'un PLPDMA :

Le pilotage d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) s'articule autour :

- d'un élu référent pour incarner la volonté politique de la collectivité et porter le PLPDMA. Il assure un rôle de chef de projet politique ;
- d'un animateur de PLPDMA pour coordonner et dynamiser le projet au quotidien. Il assure le rôle de chef de projet opérationnel ;
- de l'équipe projet qui est rassemblée autour du binôme élu-animateur, pour mener à bien les tâches nécessaires ;
- de la Commission Consultative d'Élaboration et Suivi (CCES) qui, une fois constituée, donne son avis sur le projet du PLPDMA, sur le bilan annuel et évalue tous les 6 ans le programme. Sa composition n'est pas définie par la réglementation. Elle peut évoluer au fur et à mesure du programme.

2. LA PLACE DE LA PRÉVENTION AU SEIN DU SMICOTOM DE 2015 À 2020

Que ce soit sur le thème des déchets, de l'air, de l'eau ..., la sensibilisation à l'environnement reste le meilleur moyen d'atteindre notre objectif commun : un développement durable de l'activité humaine. Le SMICOTOM réalise, depuis de nombreuses années, différentes actions de communication comme des animations dans les écoles et des visites de sites. Les thèmes abordés dépassent déjà l'information autour du tri sélectif du territoire pour

sensibiliser autour de la problématique de réduction des déchets en proposant des animations et conseils comme les achats responsables, le compostage et le jardinage écologique.

Depuis 2015, le SMICOTOM a rajouté officiellement la prévention des déchets à son activité de collecte et de traitement en établissant un PLPDMA.

Après une phase de diagnostic territorial et de réflexion stratégique en 2015, le PLPDMA a été déployé entre 2016 et 2020. L'objectif fixé était une réduction de 60 kg/habitant à l'horizon 2020.

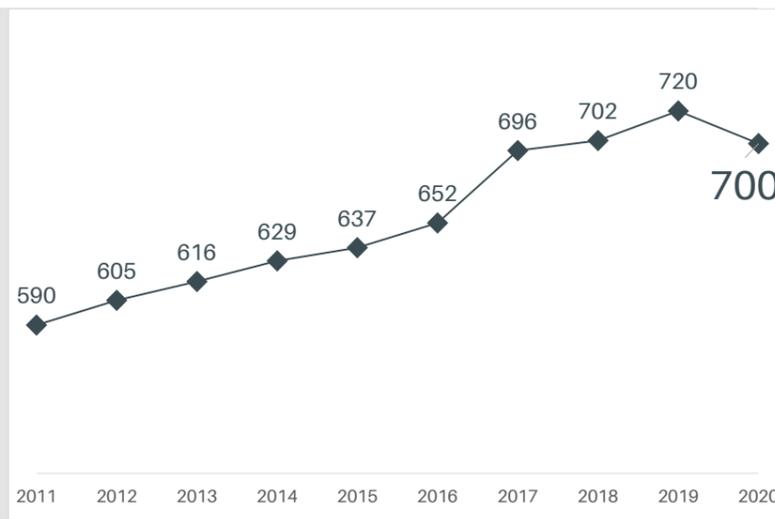
2.1 - LES ACTIONS DU PLPDMA 2015-2020

Au terme de l'année 2015, les actions retenues pour le PLPDMA étaient :

- A1 : Sensibilisation des scolaires
- A2 : Sensibilisation tout public
- B3 : Mise en œuvre d'une charte éco-exemplarité collectivités
- B4 : Facilitation de l'organisation des manifestations éco-responsables
- C5 : Développement du compostage domestique en habitat pavillonnaire
- C6 : Développement du compostage de proximité en établissements publics
- C7 : Développement du compostage dans les établissements touristiques
- C8 : Promotion du broyage paillage
- C9 : Développement du Stop Pub
- D10 : Création d'une recyclerie
- D11 : Développement du réemploi des textiles
- E12 : Promotion de l'exemplarité entreprises
- E13 : Réduction des produits et déchets dangereux
- F14 : Communication générale et transversale

2.2 - LE BILAN QUANTITATIF

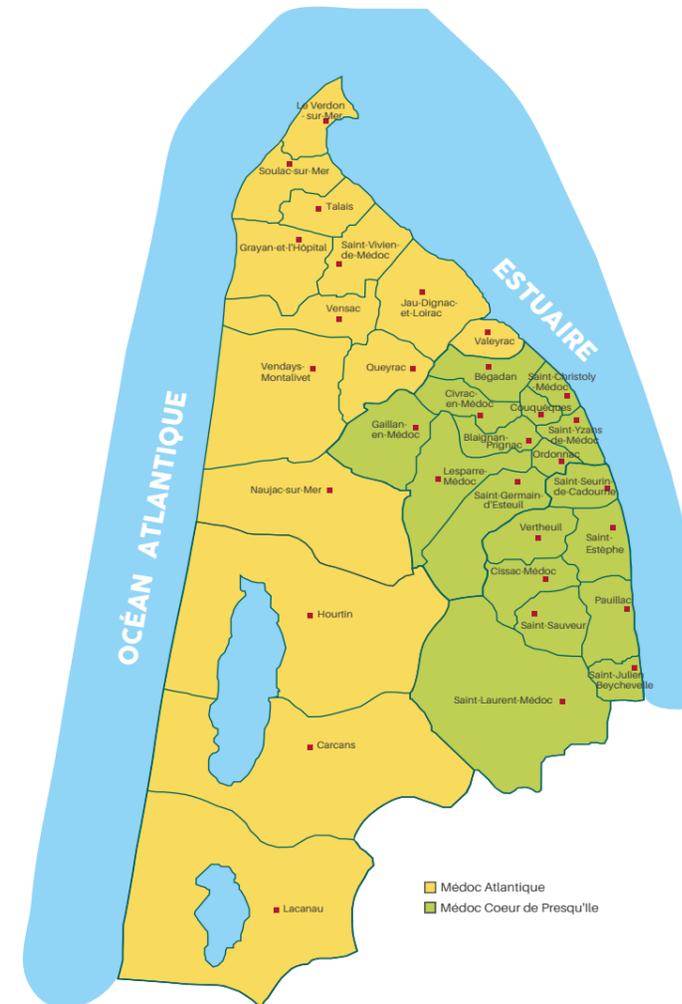
Malgré de bons indicateurs de réalisation, les résultats en terme de production de déchets sont inexistant. La production de déchets par habitant continue d'augmenter. Cela s'explique notamment par la production de déchets issus de l'activité touristique. (Voir diagnostic territorial). La diminution de déchets de 2020 ne peut être considérée comme une tendance durable car c'est une conséquence de la crise sanitaire.



3. MISE À JOUR DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial, réalisé en 2014-2015, reste en vigueur et est actualisé par le bilan du précédent programme local de prévention des déchets et l'analyse de production de déchets depuis 2015 ci-dessous.

3.1 - PRÉSENTATION DU SMICOTOM



Créé en 1986, le SMICOTOM est un syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères qui couvre les 32 communes du nord Médoc réparties sur deux communautés de communes et pour une surface de 1 532 km².

Le SMICOTOM a pour compétences :

- Collecte des déchets : emballages recyclables, bio-déchets et ordures ménagères résiduelles en porte à porte
- Collecte du verre en points d'apport volontaire
- Gestion des déchèteries
- Transfert des recyclables
- Compostage des déchets organiques
- Optimisation du réemploi avec La Recyclerie
- Enfouissement des déchets non recyclés
- Sensibilisation à la réduction des déchets

50 agents 

9 déchèteries

1 quai de transfert des recyclables

1 plateforme de compostage

1 recyclerie

1 centre de stockage des déchets



 **39 employés hors saison**

 **70 employés saison estivale**

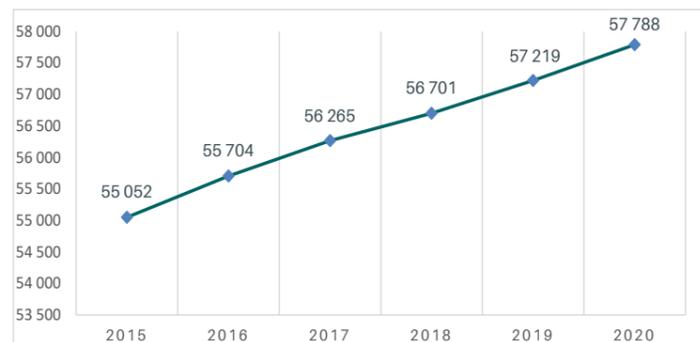
 **15 bennes hors saison**

23 bennes saison estivale

La SEMMGED est une société publique locale qui assure la collecte des ordures ménagères en porte à porte et le vidage des apports volontaires du verre sur l'ensemble du territoire pour le compte du SMICOTOM.

3.2 - LES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

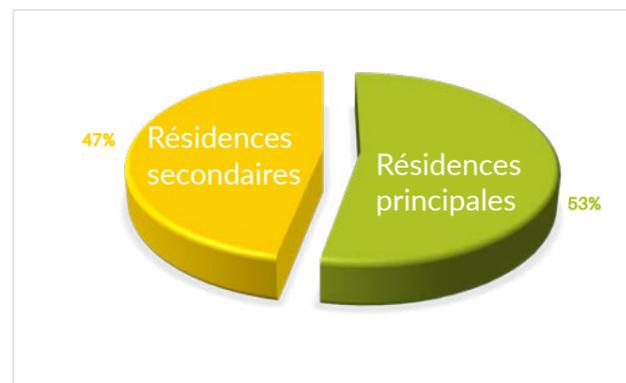
3.2.1 - Population permanente



La population permanente est en constante hausse.

Population 2020 :
 CDC Médoc Atlantique : 26 652
 CDC Médoc Coeur de Presqu'île : 30 567

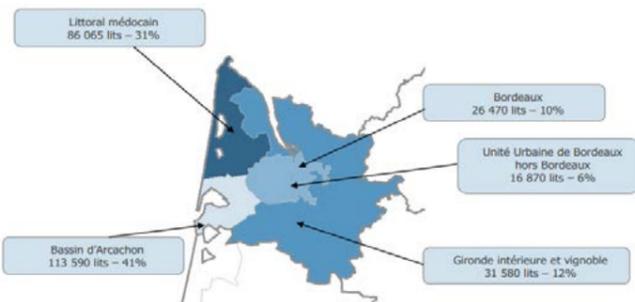
3.2.1 - Population touristique



Répartition du type d'habitat

Territoire semi-rural et touristique, la proportion de résidences secondaires représente près de la moitié des résidences totales.

Résidences principales : 25 633
 Résidences secondaires : 22 740



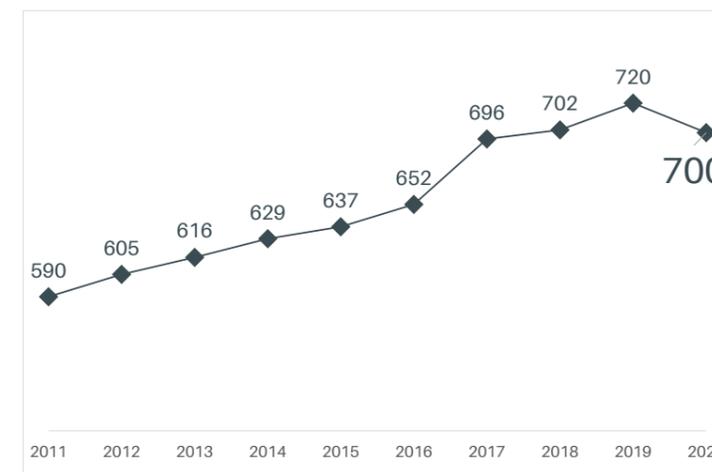
Répartition des lits en résidences secondaires en Gironde en 2019

Le SMICOTOM est confronté à une très forte migration touristique. Le littoral médocain représente la plus grosse offre de lits marchands. Associé à l'offre des résidences secondaires en location meublée, on peut facilement évaluer jusqu'à 200 000 personnes la population touristique en plein cœur de l'été.

Le SMICOTOM évalue sa production de déchets en se basant sur une population pondérée appelée Dotation Globale de Fonctionnement : population municipale + 1 personne par résidence secondaire.

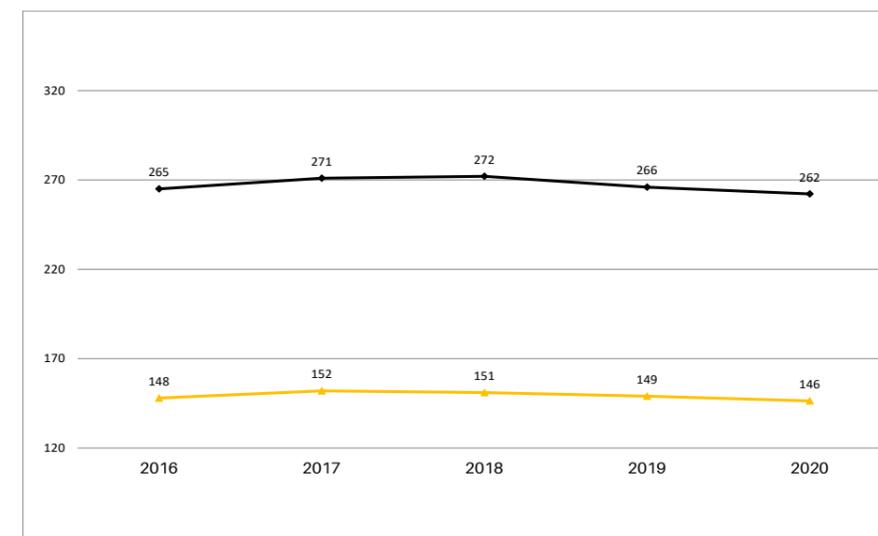
3.3 - LA PRODUCTION DE DÉCHETS

3.3.1 - Évolution de la production de déchets par habitant en kg/hab



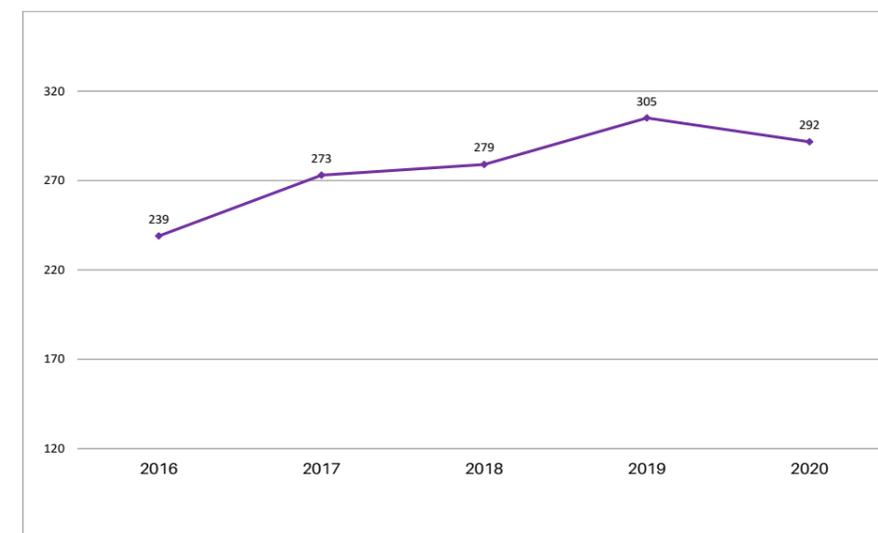
La production de déchets par habitant continue d'évoluer malgré les actions mises en place. Il convient d'étudier cette évolution dans les détails.

La diminution de déchets de 2020 ne peut être considérée comme une tendance durable car c'est une conséquence de la crise sanitaire.



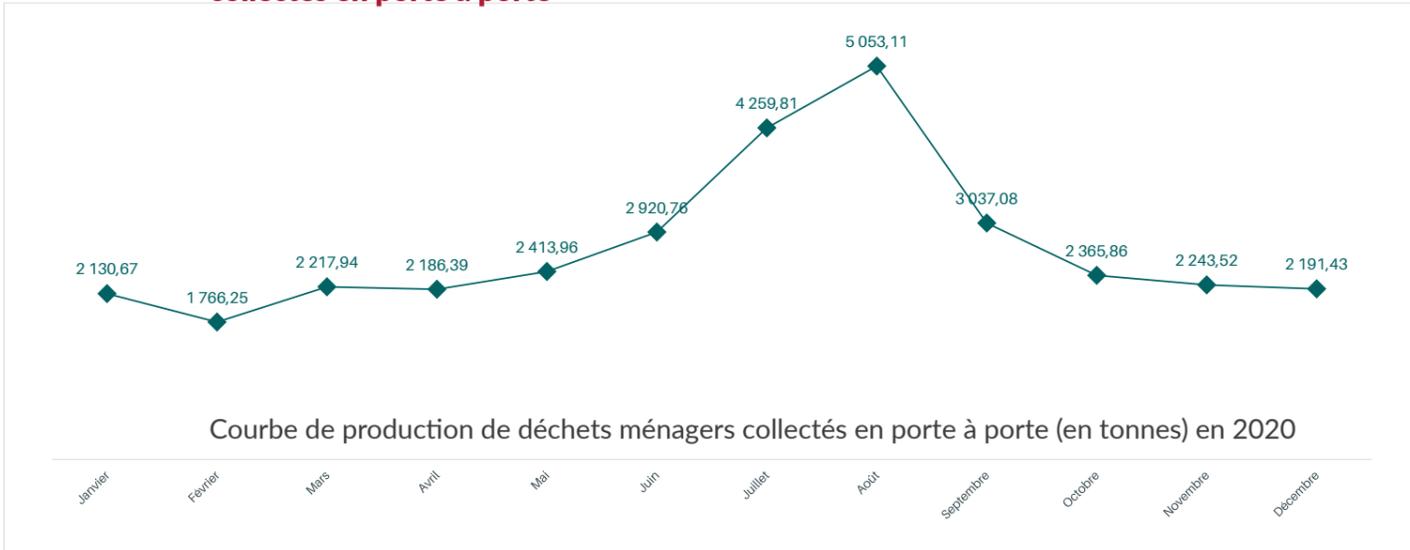
données en kg/hab

Depuis 2015, la production de déchets par habitant pour les flux collectés en porte à porte (emballages/bio déchets/OMR) ou apport volontaire (verre) se stabilise.



Depuis 2015, la production de déchets par habitant en déchèteries ne cesse d'augmenter.

3.3.2 - Impact de l'activité touristique sur la production de déchets ménagers collectés en porte à porte

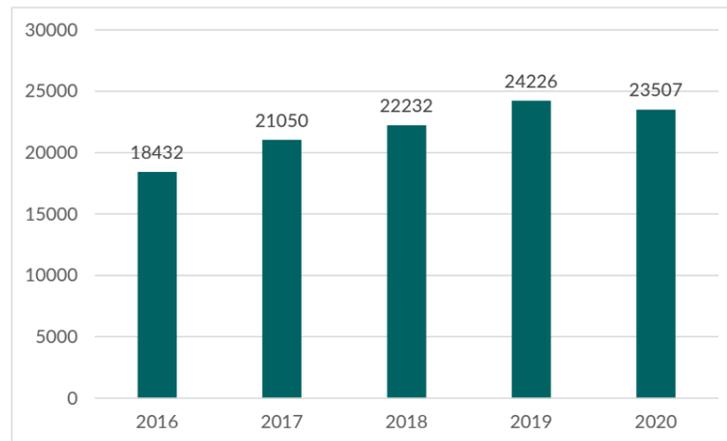


La production de déchets collectés par le SMICOTOM est fortement impactée par l'activité touristique de juillet / août et l'occupation des résidences secondaires entre avril et octobre.

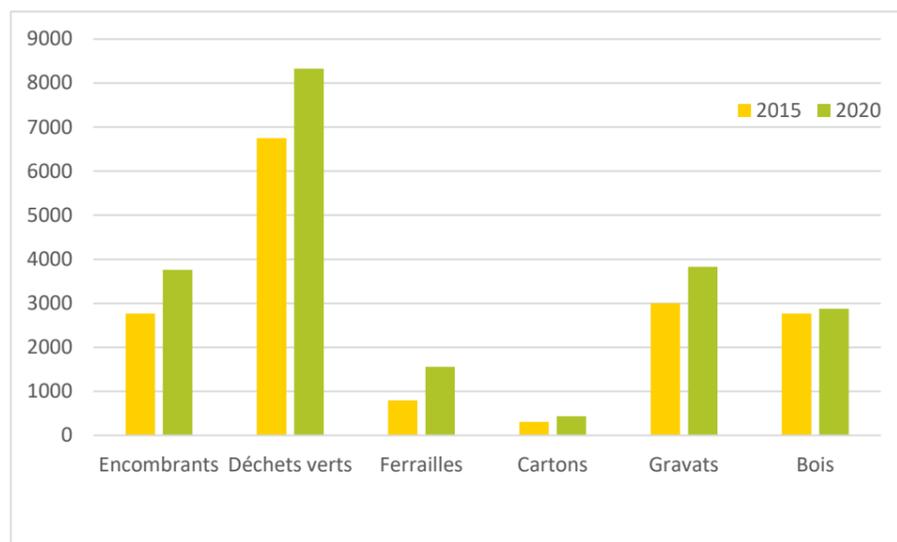
3.3.3 - Évolution des déchets collectés en déchèterie

Le SMICOTOM dispose d'un réseau de neuf déchèteries, soit une déchèterie pour 8 887 habitants. Les modalités d'accueil sont les mêmes dans toutes les déchèteries. L'accès est limité, en théorie, à un passage par semaine pour les particuliers.

Les professionnels sont autorisés à déposer en déchèterie jusqu'à 1 m³ par semaine. Au delà et pour tout véhicule supérieur à 1.90m, il doit aller vider au centre de stockage des déchets à Naujac-sur-Mer.

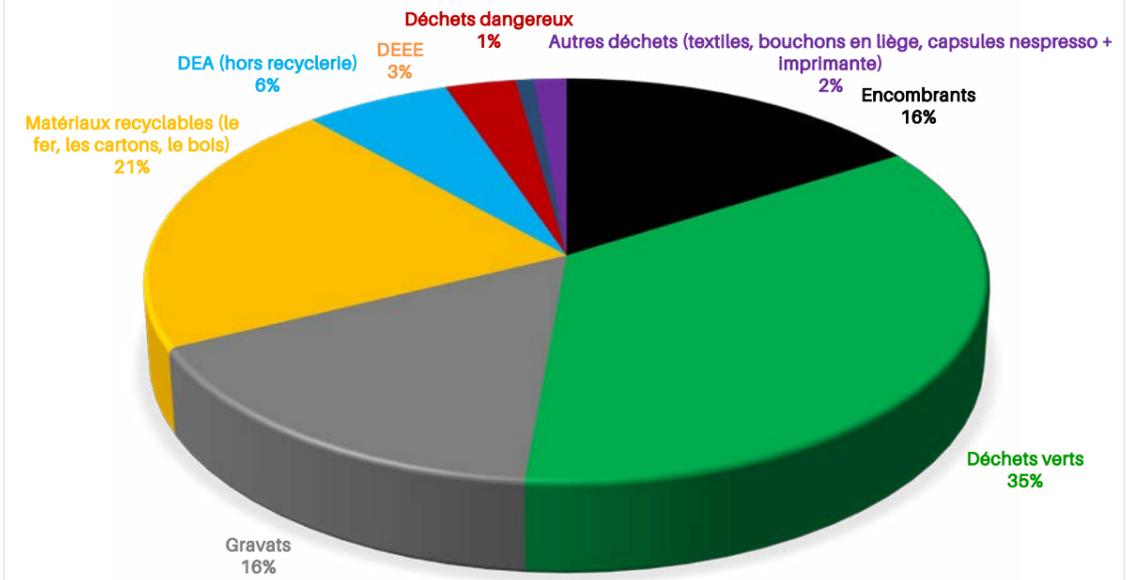


Évolution générale des tonnages apportés en déchèterie



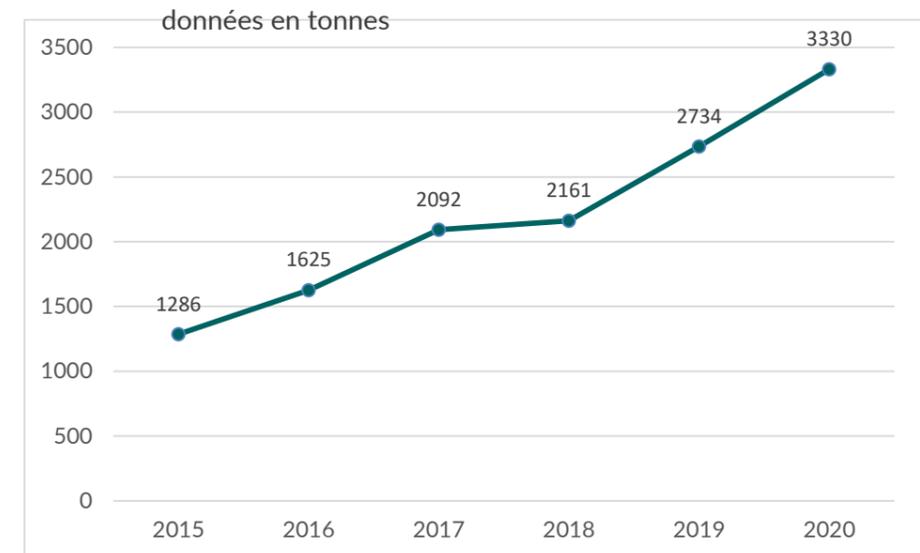
Évolution par flux principaux des tonnages apportés en déchèterie

Répartition des dépôts en déchèteries par typologie en 2020



Tous les flux des déchèteries connaissent une hausse. Le flux principal reste le déchets verts. On remarque une non diminution de l'encombrant malgré l'installation dans les 5 dernières années de bennes Éco-mobilier et la création de la filière Réemploi avec La Recyclerie.

3.3.4 - Évolution des déchets des professionnels déposés sur les sites de traitement



En plus du service au porte à porte, le SMICOTOM permet l'accès aux professionnels aux sites de traitement. Les données de collecte au porte à porte ne peuvent être quantifiées car elles ne peuvent être dissociées des collectes des particuliers. Les dépôts en déchèteries sont autorisés pour les professionnels à hauteur de 1m³ par semaine.

Le SMICOTOM ne dispose d'aucun contrôle à l'entrée des déchèteries et ne peut quantifier la fréquentation des professionnels.

En 2020, le SMICOTOM a pris en charge sur ses 2 sites de traitement 3 329.90 tonnes de déchets issus d'activités professionnelles. Parmi les déchets réceptionnés, 1 999.75 ont été valorisés dans des filières de recyclage.

3.4 BILAN SYNTHÉTIQUE DU PLPDMA 2015-2020

	ATOUTS	FAIBLESSES
A1 / Sensibilisation en milieu scolaire : animations dans les écoles	Forte sollicitation des établissements scolaires. Indicateurs de réalisation très élevés : jusqu'à 74 animations pour 1 772 enfants sensibilisés en 2019.	Impact non quantifiable sur le changement de comportement.
A2 / Sensibilisation tout public : visites de sites, stands sur manifestations, ateliers zéro déchet	SMICOTOM visible sur les manifestations. Offre de sensibilisation auprès du tout public appréciée.	Captage des personnes sensibles à l'environnement -> ciblage à travailler. Impact de changement de comportement non quantifiable.
B3 / Mise en œuvre d'une charte d'éco-exemplarité collectivités	S'intègre parfaitement dans la politique environnementale d'une commune (développement durable, agenda 21).	Mobilisation difficile (angle technique et politique) et engagement limité dans le temps (changement des équipes). Long pour les grosses communes avec beaucoup de bâtiments communaux.
B4 / Faciliter l'organisation des manifestations pauvres en déchets sur le territoire	Dotation de totems de tri et gobelets réutilisables prêtés gratuitement. Action de sensibilisation au tri lors du prêt des totems.	
C5 / Développement du compostage domestique en habitat pavillonnaire	Positif car public favorable à la pratique -> composteur sur demande Retrait de composteur sur RDV individualisé avec explication de la pratique.	Taux d'équipement faible -> pas une grosse demande
C6 / Développement du compostage de proximité en établissements publics	Dimension pédagogique puisque le composteur est mis en place dans le cadre d'une animation.	Action compliquée car cela impose une configuration que les établissements publics ont du mal à engager au delà de la dimension domestique et pédagogique. Les équipes enseignantes changeantes, les résultats ne sont pas perceptibles dans la durée. La pratique poussée en dehors de l'échelle pédagogique implique la mobilisation de plusieurs acteurs dont la commune.
C7 / Développement du compostage en établissement touristique	Démarche qualitative de la part de l'établissement qu'il peut valoriser lors de la demande d'obtention de Label (type Clé Verte).	Réussite de l'action conditionnée à la volonté de mettre en place la pratique et d'un point de vue pérenne et efficace. Implique un gros suivi de la part de l'établissement. Découragement possible face au non respect des consignes et l'entretien.
C8 / Promotion du broyage/paillage	Sensibilisation régulière via supports de communication.	Aucun impact sur le tonnage. Projet de mise en place d'un «service» de broyage à domicile non abouti.

	ATOUTS	FAIBLESSES
C9 / Développement du Stop Pub	Taux d'équipement des boîtes aux lettres estimé à 21% en 2019 contre 20% en 2018.	Respect des Stop Pub par les distributeurs.
D10 / Création d'une recyclerie	Développement du réemploi dans le Médoc avec cette première structure.	Pas de diminution en déchèterie. Captage des greniers.
D11 / Développement du réemploi des textiles	Densification des points de dépôt (1 pour 1380 en 2019 (objectif de 1/1500 en 2020). Augmentation du poids de textiles collectés (+5 tonnes en 5 ans).	Présence persistante de textiles dans les OMR.
E12 / Opération Exemplarité Entreprise	Contact terrain avec tous types de structures : campings, centres de vacances, écoles, EPHAD, entreprises privées, associations...).	Résultat mitigé d'un point de vue qualitatif. Souvent aucune suite après le diagnostic et les préconisations. Attentes liées aux bacs plus que sur la réduction.
E13 / Développement de la récupération des déchets dangereux	Densification des points de dépôts. Communication via supports. Création d'une animation dédiée.	Impact non réellement quantifiable. Présence de déchets dangereux dans les bacs recyclables.
F14/ Communication générale et transversale	Développement progressif de la communication sur différentes dimensions de la prévention.	

Bien que le bilan soit positif en terme de réalisation, l'impact sur la production de déchets est inexistant puisque la courbe continue d'augmenter d'année en année. Les projets n'ont pas été assez impactants en terme de changement de comportement. Même si certaines actions sont à conserver en terme de gouvernance, certaines sont à revoir dans leurs méthodologies et d'autres peuvent être considérées comme finalisées. Des projets plus impactants sont à développer.

4. 2021-2026 : NOUVELLE STRATÉGIE TERRITORIALE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

4.1 - ÉLÉMENTS DE CONTEXTE STRATÉGIQUE

Le SMICOTOM a obtenu un arrêté préfectoral complémentaire en date du 31/10/2019 autorisant l'exploitation du site d'enfouissement jusqu'en 2035 au lieu de 2025 mais assorti de réductions de capacité d'enfouissement échelonnées :

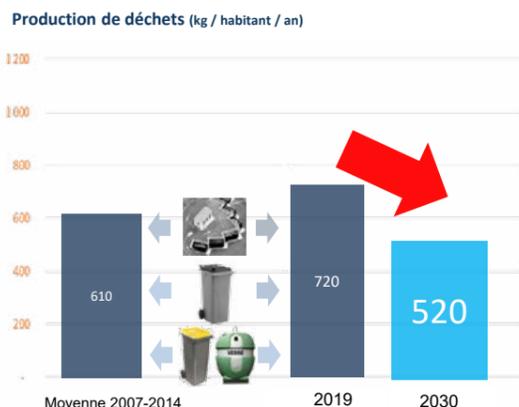
- 28 000 tonnes /an à partir de 2020,
- 26 300 tonnes/an à partir de 2022,
- 17 500 tonnes/an à partir de 2025.

Au delà de ces volumes, le syndicat devra trouver des filières de traitement externes impliquant un coût financier supplémentaire pour la structure et ses usagers.

Il apparaît donc essentiel de diminuer le volume des OMR et des encombrants.

4.2 - OBJECTIFS DU PLPDMA 2021-2026

Objectif de réduction déterminé par la loi AGEC



Objectif stratégique du SMICOTOM



Considérant l'objectif de réduction de 15% en 2030 par rapport à 2010, le SMICOTOM doit atteindre une production de déchets par habitant de 520 kg en 2030.

Un PLPDMA étant établi pour 6 ans, le SMICOTOM se fixe comme objectif d'atteindre 10% de réduction à l'horizon 2026 soit 550 kg/habitant.

4.3 - GOUVERNANCE DU PLPDMA

4.3.1 - Pilotage du PLPDMA

Le pilotage du PLPDMA du SMICOTOM s'articule autour de l'équipe projet composée :

- d'un élu référent (Vice Président en charge de la prévention des déchets) : Béatrice SAVIN
- de l'animateur du programme également chargée de communication: Candice MATHÉIS
- du directeur : Jean Bastien LAPEYRE
- d'une chargée de mission Prévention des déchets : Barbara FRANÇOIS
- du service Communication : Candice MATHÉIS et Barbara FRANÇOIS
- d'une animatrice : Katia JANICOT
- de la directrice technique : Agnès HERMOUET BEAUMONT
- du responsable de la collecte : Nicolas TROUY

Des techniciens du SMICOTOM (Recyclerie, Stockage et Transfert, Professionnels) peuvent être amenés à compléter l'équipe.

4.3.2 - LA CCES

La Commission Consultative d'Évaluation et de Suivi du PLPDMA est constituée des instances suivantes au 31/08/2020 :

- Les élus représentant le SMICOTOM : membres du bureau (président, vices-présidents et membres élus) ;
- Les représentants de l'État, des organismes publics et des collectivités :
 - ADEME,
 - La Région Nouvelle Aquitaine ;
 - PNR Médoc ;
- Les chambres consulaires :
 - Chambre des Métiers de l'Artisanat de la Gironde ;
 - Chambre de Commerce et d'Industrie de la Gironde ;
- Les partenaires institutionnels :
 - CDC Médoc Atlantique
 - Office du Tourisme Médoc Atlantique,
 - CDC Médoc Coeur de Presqu'île
 - Office du Tourisme Médoc Coeur de Presqu'île ;

4.3.3 - Modalités d'adoption du PLPDMA

En application du décret du 10 juin 2015, les modalités d'adoption suivantes doivent être respectées :

- constitution de l'équipe projet (élu référent, animateur, et équipe projet) ;
- constitution de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi) ;
- Élaboration du projet (état des lieux, objectifs et indicateurs, actions) ;
- Avis de la CCES ; → 31/08/2021
- Validation par le Président de la collectivité ;
- Consultation du public pendant 21 jours ; → Septembre 2021
- Consultation de la CCES si remarques retenues ;
- Adoption par délibération de la collectivité au maximum dans les deux mois après la fin de la consultation ; → 08/10/2021
- Transmission à l'ADEME et au Préfet ;
- Publication ;
- Mise en œuvre ;
- Évaluation concertée tous les ans (bilan) et tous les 6 ans (révision).

4.4 - AXES ET ACTIONS DU PLPDMA 2021-2026

L'équipe projet a dégagé 5 axes pour ce programme de prévention desquels découlent plusieurs actions :

Axe 1 : Sensibilisation et Communication

- Action 1 : Sensibilisation scolaire
- Action 2 : Sensibilisation de proximité tout public
- Action 3 : Développement de l'offre d'ateliers en faveur du changement de comportement
- Action 4 : Redéfinition du positionnement et évolution de l'identité visuelle du syndicat
- Action 5 : Assurer la promotion des gestes, la diffusion de l'information

Axe 2 : Accompagnement des acteurs du territoire

- Action 6 : Développement de l'accompagnement des collectivités et établissements publics à la réduction des déchets
- Action 7 : Favoriser l'émergence de l'économie circulaire dans les projets de territoire
- Action 8 : Soutien des éco-manifestations
- Action 9 : Accompagnement des professionnels

Axe 3 : Réemploi

- Action 10 : Étudier la création en Médoc d'une plateforme uniquement dédiée au réemploi des matériaux de construction

Axe 4 : Développer la gestion de proximité des biodéchets et déchets verts

- Action 11 : Développement du compostage individuel
- Action 12 : Développement d'une offre de broyage et promotion du broyat

Axe 5 : Utiliser les leviers économique et technique pour favoriser le changement de comportement

- Action 13 : Étude sur la mise en place de la redevance incitative
- Action 14 : Mettre en place un contrôle d'accès en déchèterie
- Action 15 : Extension des consignes de tri et mise en place de la collecte incitative
- Action 16 : Réduction de l'impact de l'activité touristique : mise en place du PAV camping et établissements touristiques et arrêt de la C7 gros producteurs

Chaque action est détaillée dans les pages suivantes avec le contexte, les enjeux, les objectifs et les indicateurs.

4.5 - LES INDICATEURS DU PLPDMA

Ils permettent de mesurer ou d'estimer l'activité et les impacts produits par les actions mises en oeuvre. On distingue les indicateurs globaux du PLPDMA et ceux des actions.

Les indicateurs globaux du PLPDMA permettent d'apprécier si l'objectif de réduction est atteint et les moyens humains et financiers prévus pour atteindre cette réduction.

Les indicateurs des actions se décomposent en indicateurs d'activité (moyens alloués) et d'impact (évaluation du changement de comportement ou quantitatif de réduction).

4.4.1 - Indicateurs globaux

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Effectif de l'équipe projet (en ETP)						
Budget hors coût de personnel (Euros TTC)						
Ratio DMA (kg/an/hab)						

4.4.2 - Les indicateurs d'actions

Ils sont définis dans les fiches actions.



Axe 1 : Communication et sensibilisation

Action 1 : Sensibilisation scolaire	Page 20
Action 2 : Sensibilisation de proximité tout public	Page 21
Action 3 : Développement de l'offre d'atelier en faveur du changement de comportement	Page 22
Action 4 : Redéfinition du positionnement et évolution de l'identité visuelle du syndicat.....	Page 23
Action 5 : Assurer la promotion des gestes, la diffusion de l'information	Page 24

Axe 2 : Accompagnement des acteurs du territoire

Action 6 : Développement de l'accompagnement des collectivités et établissements publics à la réduction des déchets.....	Page 25
Action 7 : Favoriser l'émergence de l'économie circulaire dans les projets de territoire.....	Page 26
Action 8 : Soutien des éco-manifestations	Page 27
Action 9 : Accompagnement des professionnels	Page 28

Axe 3 : Réemploi

Action 10 : Étudier la création en Médoc d'une plateforme uniquement dédiée au réemploi des matériaux de construction	Page 29
---	---------

Axe 4 : Développer la gestion de proximité des bio déchets et déchets verts

Action 11 : Développement du compostage individuel.....	Page 30
Action 12 : Développement d'une offre de broyage et promotion du broyat	Page 31

Axe 5 : Utiliser les leviers économique et technique pour favoriser le changement de comportement

Action 13 : Étude sur la mise en place de la redevance incitative	Page 32
Action 14 : Mettre en place un contrôle d'accès en déchèterie	Page 33
Action 15 : Extension des consignes de tri et mise en place de la collecte incitative	Page 34
Action 16 : Réduction de l'impact de l'activité touristique : mise en place du PAV camping et établissements touristiques et arrêt de la C7 gros producteurs	Page 35

Action 1 : Sensibilisation scolaire

PUBLIC CIBLÉ

Les enfants sont le cœur de cible car ils sont à la fois de futurs consommateurs mais également un relais en devenant porte parole auprès des adultes.

FLUX CIBLÉS

Tous flux ménagers

DESCRIPTIF

Le SMICOTOM effectue depuis de nombreuses années des animations auprès des établissements scolaires et périscolaires du territoire sur les thèmes de la prévention et du tri des déchets.

Le syndicat dispose d'un catalogue de jeux pédagogiques assez large dont le cartable vert, la cuisine anti-gaspi, le frigo anti-gaspi, la course aux

déchets, la cocotte des déchets, la pollution des milieux aquatiques, et les malles Roule ta boule.

Les établissements du territoire connaissent «l'offre» de sensibilisation du SMICOTOM et nous sollicitent de leur propre initiative.

Certains instituteurs reviennent chaque année avec leurs nouvelles classes.

OBJECTIFS

- Continuer à sensibiliser les enfants à la prévention des déchets et leur faire découvrir de manière ludique les gestes simples qui permettent de réduire et trier les déchets.
- Atteindre le plus d'élèves possible sur l'ensemble du territoire.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateurs de réalisation							
Nombre d'animations réalisées à l'extérieur et d'enfants sensibilisés							
Années	2019 ref	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultats	74						
	1 772						

Indicateurs de réalisation							
Nombre de visites de site d'enfouissement (avec animation)							
Années	2019 ref	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultats	12						
	282						

RELAIS MOBILISÉS

Les communes pour l'information aux écoles.
Les animations sont réalisées par le/les animateur(s) du syndicat.

Action 2 : Sensibilisation de proximité tout public

PUBLIC CIBLÉ

Tout public

FLUX CIBLÉS

Tous flux ménagers

DESCRIPTIF

Le SMICOTOM dispose d'un stand d'information et de sensibilisation lui permettant de proposer des animations sur des manifestations. Le syndicat est présent depuis plusieurs années sur des événements récurrents type La Passiflore de Vertheuil et la Bambino Party de Hourtin. Le syndicat est de plus en plus sollicité notamment grâce aux animations ludiques développées : course aux déchets, maison zéro déchet.

Le SMICOTOM propose également une déclinaison tout public des animations proposés au public scolaire. Il réalise sur demande ces actions de sensibilisation dans les établissements (formation en établissement public ou privé, associatif, ...) ou dans la salle d'animation du centre de stockage des déchets.

OBJECTIFS

- Mobiliser les consommateurs sur les pratiques raisonnées d'achats, de cuisine, etc...
- Réduire la quantité de déchets d'emballages.
- Réduire la quantité de déchets alimentaires gaspillés.
- Inciter à la gestion de proximité sur les déchets alimentaires et de jardin -> compostage.
- Assurer une diffusion des bonnes pratiques lors des interventions.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateurs de réalisation							
Nombre de stands lors de manifestations							
Années	2019 ref	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultats	12						

Indicateurs de réalisation							
Nombre de visites de site d'enfouissement (avec animation) / recyclerie + nombre de personnes							
Années	2019 ref	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultats	8						
	73						

Indicateurs de réalisation							
Nombre d'animations réalisées à l'extérieur (formations, animations)							
Années	2018 ref	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultats	6						
	73						

RELAIS MOBILISÉS

- Les porteurs d'événements (associations) pour sollicitation du stand lors des manifestations.
- Les stands sont tenus par des agents du SMICOTOM.

Action 3 : Développement de l'offre d'atelier en faveur du changement de comportement

PUBLIC CIBLÉ

Tout public

FLUX CIBLÉS

Tous flux ménagers

DESCRIPTIF

Le syndicat a développé en 2017 une offre d'ateliers en faveur du zéro déchet en même temps que les ouvertures de La Recyclerie.

Ces ateliers ont pour vocation de comprendre et échanger sur les déchets mais aussi d'imaginer et créer autour d'eux pour qu'ils ne soient plus considérés comme des rebuts mais comme des ressources. Ils sont gratuits et réservés aux habitants du territoire du SMICOTOM.

L'animation de ces ateliers est assurée par un agent du syndicat, des partenaires (Les Tourelles) ou des prestataires (Les Alternatives de Lilly, La cuisine de Laurence, les Consom'acteurs...).

Alors que la recyclerie s'agrandit en 2019, un espace atelier y a été intégré pour développer cette offre.

OBJECTIFS

- Favoriser le changement de comportement face à la consommation, le gaspillage et le tri.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateurs de réalisation Nombre d'ateliers réalisés / pax							
Années	2019 ref	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultats	11						
	94						

Indicateurs de réalisation Nombre d'opérations de sensibilisation							
Années	2019 ref	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultats	1						
	Défi Familles						

Indicateurs de performance Nombre de personnes ayant adopté un changement de comportement (suite à sondage)						
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultats						

RELAIS MOBILISÉS

Certains ateliers sont créés et réalisés par les animatrices du SMICOTOM. Il sera fait appel à des prestataires sur les ateliers complémentaires.

Action 4 : Redéfinition du positionnement et évolution de l'identité visuelle du syndicat

PUBLIC CIBLÉ

Tout public

FLUX CIBLÉS

/

DESCRIPTIF

Un diagnostic territorial sur la communication du syndicat a été réalisé entre 2019 et 2020. Il fait apparaître des forces mais également des faiblesses

sur la perception du syndicat. Il a été préconisé de redéfinir le positionnement du syndicat et de travailler une nouvelle identité visuelle.

OBJECTIFS

- Fédérer autour d'un objectif commun de territoire.
- Favoriser l'engagement collectif.
- Se détacher de l'image de pourvoyeur de déchets pour s'orienter vers une image de fédérateur de territoire durable.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateur qualitatif basé sur l'image de marque du syndicat.

Action 5 : Assurer la promotion des gestes et la diffusion de l'information

PUBLIC CIBLÉ

Tout public

FLUX CIBLÉS

Tous flux ménagers

DESCRIPTIF

Le syndicat dispose de différents supports de communication sur lesquels il peut s'appuyer :

- site internet,
- newsletters,
- guides du tri usagers : hébergements touristiques, enfants,
- calendriers de collecte,
- autocollants bacs + logements,
- bulletin d'information.

Le service communication/prévention développera de nouveaux supports d'information dédiés à la réduction des déchets et au tri.

Le Syndicat prévoit également de lancer en 2021 une application/widget pour une information personnalisée sur le tri des déchets, la collecte, l'accessibilité des sites.

Le syndicat envisage la création d'un événementiel autour du zéro déchet.

OBJECTIFS

- Assurer une diffusion continue des gestes types pour réduire les déchets.
- Développer les supports de communication.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Aucun.

La création de supports de communication est réalisée en interne.

Action 6 : Développement de l'accompagnement des collectivités et établissements publics

PUBLIC CIBLÉ

Administrations publiques

FLUX CIBLÉS

Tous flux ménagers + déchèteries

DESCRIPTIF

L'implication des collectivités territoriales dans un PLPDMA est essentielle que ce soit en qualité de producteurs de déchets mais également de relais vis à vis de leurs administrés. Elle porte sur la réduction de tous les déchets produits, issus du fonctionnement comme de la mise en œuvre des politiques publiques: par les agents et les activités de leurs services et directions mais également par les établissements et sites liés à la compétence des collectivités (établissements scolaires, centres de sports et loisirs, centres culturels, CCAS/CIAS, centres médicaux sociaux, offices du tourisme...).

La prévention des déchets des collectivités nécessite une réflexion intégrée dès l'achat, impliquant la remise en cause éventuelle des modes de fonctionnement

et d'utilisation des biens et services, et la prise en compte de la fin de vie des produits. Elle exige une implication de tous et à tous les niveaux : élus, cadres, agents mais aussi utilisateurs des établissements publics, services et événements soutenus par les collectivités.

Le SMICOTOM a ciblé dans son précédent programme de prévention les établissements publics et collectivités à travers la mise en place d'accompagnement à la réduction et gestion de leurs déchets. Il entend poursuivre son action à travers des diagnostics déchets, des préconisations à la réduction avec des actions de sensibilisation/formation et un accompagnement au changement de pratique.

OBJECTIFS

- Être exemplaire en terme de production et gestion de déchets.
- Réduire les déchets des administrations et en améliorer le tri.
- Valoriser l'image du territoire, de ses collectivités locales et des agents territoriaux.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateurs de réalisation						
Nombre de collectivités accompagnées						
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat						

Indicateurs de réalisation						
Nombre d'établissements publics accompagnés						
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat						

RELAIS MOBILISÉS

Aucun.

Réalisation par le service prévention des déchets.

Action 7 : Favoriser l'émergence de l'économie circulaire dans les projets de territoire

PUBLIC CIBLÉ

Porteurs de projets

FLUX CIBLÉS

Flux matériaux/ménagers

DESCRIPTIF

Le SMICOTOM étudiera la possibilité de soutenir matériellement des projets en faveur de l'économie circulaire sur son territoire.

- Établissement d'un partenariat avec l'ESAT de Villambis pour le stockage et le lavage de gobelets réutilisables.

De précédentes sollicitations ont permis d'aboutir à des aides pour des démarrages d'activités.

Le SMICOTOM a d'ores et déjà été sollicité sur un projet porté par le Département concernant l'aménagement du domaine de Nodris, angle Économie Circulaire (aboutissement 2025).

Exemple :

- Fourniture de matériels pour la collecte des déchets alimentaires des restaurateurs du nord Médoc par l'ASCOVADA associée à un geste sur le montant de la redevance spéciale des adhérents à hauteur de l'adhésion à l'association et pour les 2/3 mois de production de déchets estivaux.

Le SMICOTOM s'intéresse notamment à la possibilité de favoriser l'installation d'une boutique Ding Fring (Le Relais) sur le territoire ou d'une antenne Ze Drive (vente zéro déchet).

OBJECTIFS

- Être facilitateur sur les initiatives en faveur de l'économie circulaire.
- Initier des projets économiques en faveur du changement de consommation.
- Fédérer autour de l'économie circulaire.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateurs de réalisation Nombre de projets accompagnés						
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat						

RELAIS MOBILISÉS

PNR Médoc et sa stratégie de développement territorial + en charge des fonds leader.

Action 8 : Soutien des éco-manifestations

PUBLIC CIBLÉ

Porteurs de manifestations

FLUX CIBLÉS

Flux ménagers

DESCRIPTIF

Le territoire est riche en événements récurrents en raison de sa vie touristique et viticole. La saison a un impact important sur la production de déchets et sur les pratiques du tri. La durée assez courte des séjours permet assez difficilement de sensibiliser les estivants aux règles locales dans ce domaine. Néanmoins, les porteurs d'événement étant généralement locaux, ils peuvent être sensibles à une organisation pauvre

en déchets permettant de préserver leur territoire et de réduire le coût de la gestion des déchets de leur manifestation.

Dans cette optique, lors du précédent programme de prévention, le SMICOTOM s'est doté de totems de tri et de gobelets réutilisables. Leur prêt est gratuit. Une formation des équipes au tri est également réalisée lors du prêt des totems.

OBJECTIFS

- Accompagner le porteur d'événement dans la gestion des déchets de sa manifestation.
- Apporter un soutien matériel (totems, gobelets, bacs...).

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateurs de réalisation Nombre de prêts de totems						
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Manifestations						

Indicateurs de réalisation Nombre de prêts de gobelets						
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de manifestations						
Total gobelets						

Indicateurs de réalisation Temps de formations						
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat						

PARTENAIRE ET RELAIS MOBILISÉS

Le SMICOTOM a mis en place un partenariat avec l'ESAT de Villambis pour le stockage et le nettoyage des gobelets.

- Relais : les communes

Action 9 : Accompagnement des professionnels

PUBLICS CIBLÉS

Entrepreneurs, sociétés

FLUX CIBLÉS

Tous flux

DESCRIPTIF

Le syndicat souhaite mobiliser le tissu économique de son territoire dans la démarche de prévention des déchets au même titre que les collectivités ou les usagers.

Action engagée lors du précédent programme de prévention, le résultat est mitigé car les professionnels attendent plus une remise à plat de leur dotation et du montant de la redevance.

Pour ce nouveau programme, l'idée est de favoriser l'accompagnement des professionnels volontaires

vers une réduction de leurs déchets mais en sollicitant des relais tels que :

- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat à travers leur accompagnement personnalisé : «TPE et PME gagnantes sur tous les coûts»,
- Ecolo Geek et le «défi ZD des pros»,
- CCI Bordeaux Gironde : Soluccio performance

Il peut être envisagé par le SMICOTOM une absorption sur objectif d'une partie des frais d'accompagnement à travers un geste sur le montant de la redevance.

OBJECTIFS

- Mobiliser les professionnels du territoire sur la prévention des déchets de leurs activités.
- Promouvoir le dynamisme des entreprises du territoire et leur exemplarité en matière de gestion des ressources, prévention et valorisation des déchets.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateurs de réalisation						
Nombre de professionnels engagés dans un accompagnement						
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat						

Indicateurs d'activités						
Coût d'accompagnement par un prestataire						
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat						

PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISÉS

- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Ekolo Geek
- CCI

Action 10 : Étudier la création en Médoc d'une plateforme uniquement dédiée au réemploi des matériaux de construction

PUBLICS CIBLÉS

Professionnels du bâtiment
magasins de bricolage

FLUX CIBLÉS

Flux matériaux

DESCRIPTIF

Sur le précédent programme de prévention, le SMICOTOM a créé en 2017 une Recyclerie en faveur de l'économie circulaire, sociale et solidaire. Ce projet rencontre un vif succès sur les biens de consommation. Il peut arriver que La Recyclerie propose des chutes de matériaux de construction.

Le syndicat souhaiterait développer le réemploi des matériaux de construction des professionnels pour favoriser l'économie circulaire de ce gisement. L'association Les compagnons bâtisseurs, avec les plates formes SoliBât représentent une réponse solidaire à la gestion des matériaux et matériels non utilisés et réutilisables.

Le gisement est constitué des stocks morts des fournisseurs, des grandes surfaces de bricolage, des surplus et matériaux récupérables des entreprises du bâtiment. Il peut également provenir des matériaux

issus de chantiers de déconstruction auxquels l'équipe Soli Bât participe.

La plateforme est alors en mesure de fournir en matériaux à bas coûts les publics en difficulté et participer à l'amélioration de leur habitat.

La structure est également susceptible de proposer des ateliers de bricolage afin de redonner du pouvoir d'agir.

Une phase préliminaire consisterait à étudier la faisabilité d'une implantation dans le médoc et notamment à Saint Laurent Médoc dans le cadre de la réhabilitation de la surface d'exploitation du syndicat dans laquelle une déchèterie professionnelle est également à l'étude.

Cette action serait susceptible d'impacter les communautés de communes limitrophes. Des partenariats et ententes pourraient en découler.

OBJECTIFS

- Lutter contre la création de déchets dans le secteur du BTP.
- Favoriser le réemploi des matériaux et équipements récupérés dans le domaine de l'action sociale et solidaire.
- Créer des emplois locaux et travailler à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateurs de réalisation	
Coût d'accueil/construction d'une plateforme Soli'Bat à Saint-Laurent Médoc	

PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISÉS

- Les Compagnons Bâtisseurs - Soli'Bat
- Pays Médoc
- CDC Médoc Estuaire
- CDC Médullienne

Action 11 : Développement du compostage

PUBLICS CIBLÉS

Particuliers, collectivités, professionnels

FLUX CIBLÉS

Flux bio-déchets et déchets verts

DESSCRIPTIF

Les déchets fermentescibles (ou bio-déchets) représentent un gisement d'évitement important.

La prépondérance de l'habitat individuel pour la population permanente est un facteur propice à la pratique du compostage domestique. De plus 78 % des foyers sont propriétaires de leur résidence principale.

Depuis août 2007, le SMICOTOM a distribué près de 1 500 composteurs sur le territoire à tarif préférentiel de (13 à 15 euros).

Depuis 2018, le syndicat a choisi de distribuer ces composteurs lors de rendez-vous individualisés afin d'accompagner les novices mais également diffuser des astuces aux connaisseurs dans la pratique de cette activité.

Le syndicat a lancé également en 2019 des journées de formation à la pratique du compostage afin d'instruire des habitants à cette pratique pour la relayer (guide composteur, référent compostage).

Le SMICOTOM poursuivra cette action en l'état, basé sur le volontariat des habitants.

Dans le cadre d'un changement stratégique de collecte des déchets alimentaires (bac vert), la distribution des composteurs sera à densifier.

Le syndicat reste également ouvert au soutien technique à l'installation de compostage dans les collectivités et chez les professionnels.

OBJECTIFS

- de favoriser la gestion de proximité des bio-déchets et déchets verts.
- développer le réseau de guides composteurs sur l'ensemble du territoire.
- favoriser l'intégration de cette pratique en facilitant l'acquisition du matériel.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateurs de réalisation						
Nombre de formation à la pratique du compostage						
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat						

Indicateurs de réalisation						
Nombre de composteurs distribués						
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat						

Indicateurs de réalisation						
Nombre de personnes sensibilisées lors de la remise des composteurs						
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat						

Indicateurs de réalisation						
Nombre d'accompagnements à la mise en place du compostage						
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat						

Action 12 : Développement d'une offre de broyage et promotion du broyat

PUBLIC CIBLÉ

Particuliers

FLUX CIBLÉS

Flux déchèteries

DESSCRIPTIF

Les déchets végétaux représentent le premier flux déposé en déchèteries (38.5 tonnes) avec une augmentation de 20% en 3 ans, malgré la possibilité de les composter à domicile. Il s'agit tout particulièrement de déchets de taille et branchages que les habitants ont plus de difficulté à valoriser en l'état.

Broyés et réutilisés en paillage dans les jardins et espaces verts, ces végétaux deviennent un produit naturel et gratuit permettant de limiter le désherbage, l'arrosage et l'achat d'engrais. De plus, le

broyat est un produit utilisable voire très intéressant dans la pratique du compostage (apport de matière carbonée).

Le syndicat souhaite rendre accessible la démarche en étudiant la possibilité de mettre en place un service de broyage à domicile.

Projet non abouti lors du précédent programme de prévention, cette action serait prioritaire avec une mise en œuvre dès 2021.

OBJECTIFS

- Valoriser le déchet sur son lieu de production.
- Éradiquer la pratique du brûlage à l'air libre (très dommageable pour l'environnement et la santé : odeurs/gène, émissions de CO2, particules etc). Malgré l'interdiction, la pratique subsiste.
- Améliorer/faciliter la pratique du compostage domestique.
- Sensibiliser aux techniques alternatives d'un jardinage pauvre en déchet, plus naturel, économe en eau et intrants chimiques (désherbants, engrais...).
- Diminution du poids des déchets verts déposés en déchèteries.

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateurs de réalisation						
Nombre de prestations de broyage à domicile						
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat						

Indicateurs de réalisation						
Estimation du volume traité						
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat						

Indicateurs de réalisation						
Poids des déchets verts en déchèterie (kg/hab)						
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat						

PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISÉS

- les communes

Action 13 : Étude sur la mise en place de la redevance incitative

PUBLIC CIBLÉ

Tous les publics

FLUX CIBLÉS

Flux ménagers

DESCRIPTIF

En France, pour financer le service public de gestion des déchets, les collectivités ont le choix d'instaurer une redevance (REOM) ou une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

On parle de tarification incitative quand la redevance ou taxe d'enlèvement des ordures ménagères inclut une part variable en fonction de la quantité de déchets produits (volume, poids ou nombre de levées). En effet, la tarification incitative permet l'application du principe pollueur-payeur aux usagers du service. Elle intègre le niveau de production de déchets pour facturer l'utilisateur, alors incité financièrement à des comportements vertueux.

L'utilisateur est encouragé à modifier ses comportements vers:

- une diminution des quantités de déchets produits pour une prévention des déchets (par exemple : la pratique du compostage domestique),
- une augmentation du tri (collectes sélectives mais aussi déchèteries) pour une meilleure valorisation matière ou organique,
- une consommation responsable,

- une optimisation des services pour une maîtrise des coûts.

La mise en œuvre de la Tarification Incitative pour le financement du service public de prévention et de gestion des déchets est une des priorités d'actions du fonds déchets de l'ADEME. Des objectifs de déploiement à 15 millions d'habitants en 2020 puis 25 millions en 2025 sont fixés dans la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte. De plus, compte-tenu des changements de comportements induits pour sa mise en place, elle est un des principaux leviers d'atteinte des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés et d'amélioration de la valorisation fixés par cette même loi. En effet, son instauration permet de réduire les déchets résiduels collectés, améliorer la valorisation et maîtriser, voire baisser le coût du service dans le cadre d'une démarche d'optimisation globale.

Le SMICOTOM s'associera à des bureaux d'études dont la mission devra permettre l'analyse en amont des conséquences d'un passage éventuel à la redevance incitative d'un point de vue technique, financier et organisationnel.

OBJECTIFS

- Réfléchir à un système de facturation incitatif pertinent qui favorise deux axes : l'évitement du déchet et le tri
- Limiter les tonnages exportés à traiter et maîtriser les coûts sur le long terme
- Constituer un outil d'aide à la prise de décision des élus du syndicat

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateurs de moyens
Suivi des charges liées à l'action

PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISÉS

- Bureaux d'études ; CALIA et IDE
- Communautés de communes
- Communes

Action 14 : Mettre en place un contrôle d'accès en déchèterie

PUBLICS CIBLÉS

Particuliers et professionnels

FLUX CIBLÉS

Flux déchèteries

DESCRIPTIF

Les tonnages des déchets déposés en déchèteries augmentent d'année en année. Entre 2014 et 2019, les tonnages entrés en déchèteries ont évolué de plus de 30% (+ 7448.49 tonnes) avec une fréquentation atteignant 264 859 usagers en 2019.

L'accès aux déchèteries est régi par un règlement. Le volume autorisé de déchets est limité à 1m3 par semaine pour les ménages et les artisans/commerçants habitants sur le territoire du SMICOTOM. L'accès est limité aux véhicules de tourisme et aux utilitaires de tonnage inférieur à 2.5 tonnes et 1.90 m de hauteur.

Répondant à la nécessité de réguler et contrôler plus efficacement les apports en déchèterie, le SMICOTOM a décidé d'équiper les usagers de ses déchèteries d'une carte d'accès.

Ce système s'inscrit dans le projet développé par le SMICOTOM de moderniser ses installations afin de réguler l'entrée des déchèteries et ainsi permettre une meilleure disponibilité du personnel d'accueil. Cette action permet ainsi l'informatisation des données et facilite donc leur traitement. Il a pour but également d'éviter les fraudes pour réserver le service exclusivement aux habitants et professionnels des communes du SMICOTOM.

OBJECTIFS

- maîtriser les coûts en réservant l'accès aux contribuables du territoire et en répartissant équitablement la charge entre particuliers et professionnels en fonction de leurs apports (lutter contre les abus)
- atteindre des objectifs écologiques en encourageant les usagers à réduire le volume de leurs apports et à améliorer le tri avec l'aide du personnel des déchèteries
- avoir une plus grande connaissance de la fréquentation et des apports effectués

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateurs de moyens
Suivi des charges liées à l'action

Indicateurs d'impact Fréquentation des déchèteries							
Années	2019 ref	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat	264 859						

Indicateurs d'impact Tonnages des dépôts en déchèterie							
Années	2019 ref	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat	264 859						

Action 15 : Extension des consignes de tri et mise en place de la collecte incitative

PUBLIC CIBLÉ

Tout public

FLUX CIBLÉS

Flux recyclables

DESCRIPTIF

Démarrée en 2012 à titre expérimental sur certains territoires en France, l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastique sera effective pour tous les français à partir de fin 2022.

Le SMICOTOM étendra les consignes de tri à tous les plastiques début 2022. Cette action, déplaçant une partie du flux OM vers le flux recyclables est

plus de l'ordre qualitative sur le tri que génératrice de réduction de déchets.

Le SMICOTOM envisage d'expérimenter dans le même temps une modification de son planning de collecte afin de mettre en place une collecte incitative c'est à dire une fréquence de collecte des recyclables supérieure à celle des ordures ménagères résiduelles.

OBJECTIFS

- mieux valoriser les plastiques / objectif nationaux : atteindre le 100% de plastique recyclé d'ici à 2025 (loi AGECE du 10/02/20)
- faciliter le geste de tri des usagers (le plastique pose souvent problème)
- limiter la production d'ordures ménagères résiduelles
- augmenter le taux de valorisation en maintenant les coûts

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateurs de réalisation						
Taux de valorisation						
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat						

Indicateurs de réalisation						
Tonnage des ordures ménagères résiduelles						
Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Résultat						

Action 16 : Réduction de l'impact de l'activité touristique : mise en place PAV camping et établissements touristiques et arrêt de la C7 gros producteurs

PUBLIC CIBLÉ

Professionnels du tourisme

FLUX CIBLÉS

Flux ménagers

DESCRIPTIF

Le territoire du SMICOTOM est une zone touristique. La population passe de 55 000 habitants hors saison à presque 200 000 en août. La saisonnalité a donc un impact important sur la production de déchets et sur les pratiques du tri.

Le SMICOTOM est un syndicat dévolu à la collecte des déchets des ménages. Toutefois, étant donné la particularité du territoire, il propose, sous contrat de redevance spéciale, la collecte des déchets assimilés ménagers des professionnels. Les objectifs de réduction des déchets à enfouir dans les prochaines années impose au syndicat de faire des choix

stratégiques.

Aussi, il envisage de retirer les treize plus gros établissements (+ 10 000 litres de bacs) du service par un accompagnement à la mise en place d'un service réalisé par un prestataire privé. Afin de réduire les tournées de collecte en saison estivale (jusqu'à une par jour en haute saison estivale), le syndicat souhaite équiper les 137 établissements touristiques du territoire en points d'apports volontaires multi-flux permettant de réduire les fréquences de collecte et d'en améliorer le tri (bornes operculées).

OBJECTIFS

- limiter les tonnages collectés
- améliorer le tri de ce public peu scrupuleux quant aux consignes de tri

INDICATEURS D'ACTIVITÉS ET D'IMPACT

Indicateurs de réalisation						
tonnages collectés						

PARTENAIRES ET RELAIS MOBILISÉS

- élus des communes concernées
- CDC Médoc Atlantique
- Syndicat de l'hôtellerie de plein-air

SORTIR DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

Infographie : Loi Agec



6. DOCUMENTATION

[Legifrance](#)

[Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015](#)

[Vie publique](#)

[Le Grenelle de l'environnement : quels engagements ?](#)

[L'essentiel de la loi Grenelle 2](#)

[Ministère de la transition écologique](#)

[La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire : les mesures phares](#)

[La loi anti-gaspillage dans le quotidien des français : Concrètement ça donne quoi ?](#)

[Loi de transition énergétique pour la croissance verte](#)

[Smicotom](#)

[Rapport d'activité 2020](#)

[Info tri décembre 2020 : Déchets et Coûts \(Magazine d'information\)](#)

